



## CHAMPIONNAT U15 ELITE

### STATUT DE L'ENTRAINEUR

### DECLARATION DES ENTRAINEURS

**Destinataire :** Clubs U15 ELITE et Ligues Régionales

**Pièces jointes :** 1

La Commission Fédérale des Techniciens examinera lors de sa réunion de septembre, le respect, par l'ensemble des équipes seniors ou jeunes engagées en championnat de France, des obligations suivantes :

- Déclaration d'Entraîneur,
- Niveau de qualification,
- Obligation de revalidation par la participation à un séminaire annuel ou au WEPS.

Le statut de l'entraîneur applicable pour la saison 2014/2015 contient des dispositions le championnat U15 Elite :

- Obligation de déclaration de l'entraîneur et l'entraîneur adjoint,
- Etablissement d'un niveau de qualification minimale (DEFB ou BEES1\*) pour l'entraîneur.
- L'obligation de revalidation passera par l'organisation d'un séminaire annuel en cours de saison qui permettra de revalider pour la saison 2015/2016.

Afin de vous permettre de déclarer votre entraîneur et son adjoint, nous vous prions de trouver en pièce jointe le formulaire à retourner auprès de Laurence RELIFOX ([lrelifox@ffbb.com](mailto:lrelifox@ffbb.com)) pour le 25 août 2014.

\*

DEFB : Diplôme d'Entraîneur Fédéral de BasketBall  
BEES1 : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1<sup>er</sup> degré

Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
Lucien LEGRAND, Président de la Commission Fédérale des Techniciens	Matthieu SOUCHOIS Directeur Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général
Référence	2014-08-01 2-TECHNICIENS - Statut de l'Entraîneur - Déclaration des Entraîneurs et Adjointes U15	